



Délibération n°2026-13

Relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 5 juin 2026, réuni le 17 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présents :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAUULT et Monsieur Philippe EYMERY.
Monsieur Henri LENFANT (suppléant de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Philippe GUILLON, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ et Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA.

Sont absents / excusés :

Madame Sarah KERRICH-BERNARD.
Monsieur Jean-Marie BLAS, Monsieur Matthieu CORBILLON (représenté par son suppléant Monsieur Henri LENFANT) et Madame Khadija GORWA-GHOMARI.

Secrétaire de séance : Madame Samira HERIZI.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2, L.1411-5, L2121-21 et D.1411-5 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu le règlement intérieur du SMALIM adopté ce jour ;

Considérant les candidatures déclarées ;

PREND ACTE

- Du dépôt d'une liste unique.

DECIDE

- De ne pas procéder au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT ;
- D'élire pour siéger au sein de la CAO les membres suivants :

Président : Monsieur Christophe COULON

Titulaires, au nombre de 5 :

- Monsieur Yvan HUTCHINSON
- Monsieur Jean-Marie BLAS
- Monsieur Jean-Michel MICHALAK
- Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA
- Madame Joëlle GARAULT

Suppléant(e)s, au nombre de 5 :

- Monsieur Bernard GERARD
- Monsieur Matthieu CORBILLON
- Madame Samira HERIZI
- Monsieur Didier DUFOUR
- Madame Sarah KERRICH-BERNARD

Votes pour : 12

Ne participe pas au vote : 0

Abstention : 0

Vote contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : PRESIDENT